

Altercation à la Sorbonne : les deux clients relaxés en appel

Une altercation s'était produite en février 1991 à la librairie niçoise « la Sorbonne ». Deux clients, Pierre Besson, 45 ans et Patrick Besson, 31 ans, avaient eu maille à partir avec des employés de la librairie pour une histoire de livres de philosophie qui n'étaient pas en magasin.

Suite à cet incident, Patrick Besson, se plaignant d'avoir reçu des coups, avait porté plainte contre la librairie tandis que les employés de la Sorbonne portaient plainte également.

Ainsi Patrick et Pierre Besson ont-ils été poursuivis pour violences volontaires avec préméditation et condamnés, le 3 mars 1994, par défaut, à un an d'emprisonnement avec mandat d'arrêt par le tribunal correctionnel de Nice.

Les défenseurs de Patrick et Pierre Besson, M^{es} Sylvain Pont et Jean-Louis Pelletier ont décidé d'interjeter appel et ont plaidé avec énergie la relaxe devant la cour d'appel d'Aix.

Après délibéré, le président Pancrazi a prononcé le 20 mars dernier la relaxe pure et simple de Pierre et Patrick Besson.

6/04/97 →

Enfant tzigane : pétition devant le Palais de justice

A l'appel de plusieurs organisations caritatives, parmi lesquelles la Ligue des droits de l'homme, Amnesty international et la Licra, une centaine de personnes se sont rassemblées hier matin devant le Palais de Justice. Par leur présence, elles souhaitaient protester contre l'ordonnance de « non-lieu » rendue après la mort d'un enfant, le 20 août 1995, lors de l'interpellation d'un convoi d'étrangers en situation irrégulière.

« Ce n'est tout de même pas compliqué », plaide M^e Henri Leclerc, président de la ligue des Droits de l'Homme.

« Nous voulons simplement connaître la vérité sur cette affaire : que c'est-il réellement passé ce jour-là à Sospel ? La justice a fondé son jugement sur le fait que le policier mis en examen était en état de légitime défense. Mais alors, pourquoi le contenu du dossier demeure-t-il secret ? »

Plusieurs associations ont formé un recours auprès des tribunaux pour obtenir que tous les éléments de l'enquête soient communiqués au public.

Après avoir soumis aux passants une pétition visant à appuyer leur démarche, les manifestants se sont dispersés dans le calme.

L. P.